

SP 1211

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

Statistiques Rhône-Alpes

Filière bois

2017

Accidents du travail - Maladies professionnelles - Accidents de trajet

Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans la filière bois pour 2017. Les activités concernées sont le travail du bois, la fabrication de meubles et la construction bois (codes de la Nomenclature d'Activités Française retenus dans le paragraphe « Autres données »).

Dans ce secteur, la fréquence des accidents du travail est 2 fois supérieure à la fréquence régionale tous secteurs confondus.

C'est pourquoi la Carsat cible ce secteur d'activité dans un programme de prévention des risques professionnels afin d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Jérôme Chardeyron
Directeur de la Prévention des Risques Professionnels



5 437

sections d'établissements



25 709

salariés

Accidents du travail

3-6

Maladies professionnelles

7-8

Accidents de trajet

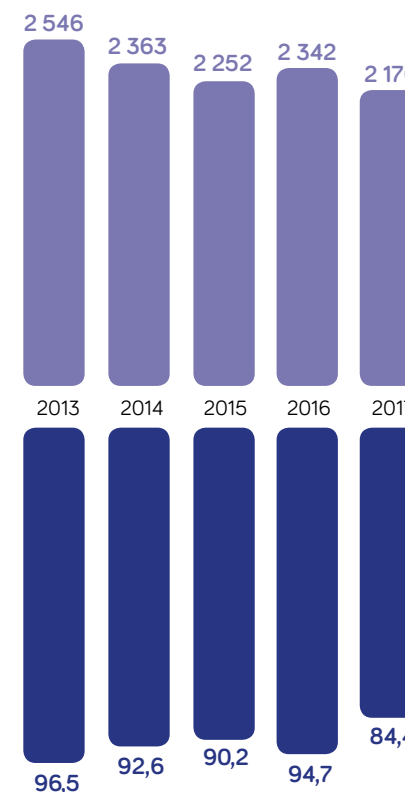
9

Autres données

10-11

Accidents du travail

Un indice de fréquence en baisse mais qui reste 2 fois supérieur à la fréquence régionale tous secteurs confondus.



- Accidents du travail en premier règlement
- Indice de fréquence

137 000

Journées indemnisées

L'équivalent de 550 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 63.

IG

46,8

Indice de gravité

Total des taux d'incapacité permanente par million d'heures de travail. Taux de gravité : 3,3.

2 170

Accidents du travail en premier règlement

Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

1 salarié sur 12

victime d'accident du travail en 2017

IF

84,4

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

151

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2017.

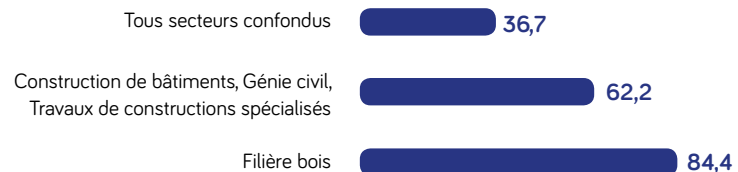


18 333 554 €

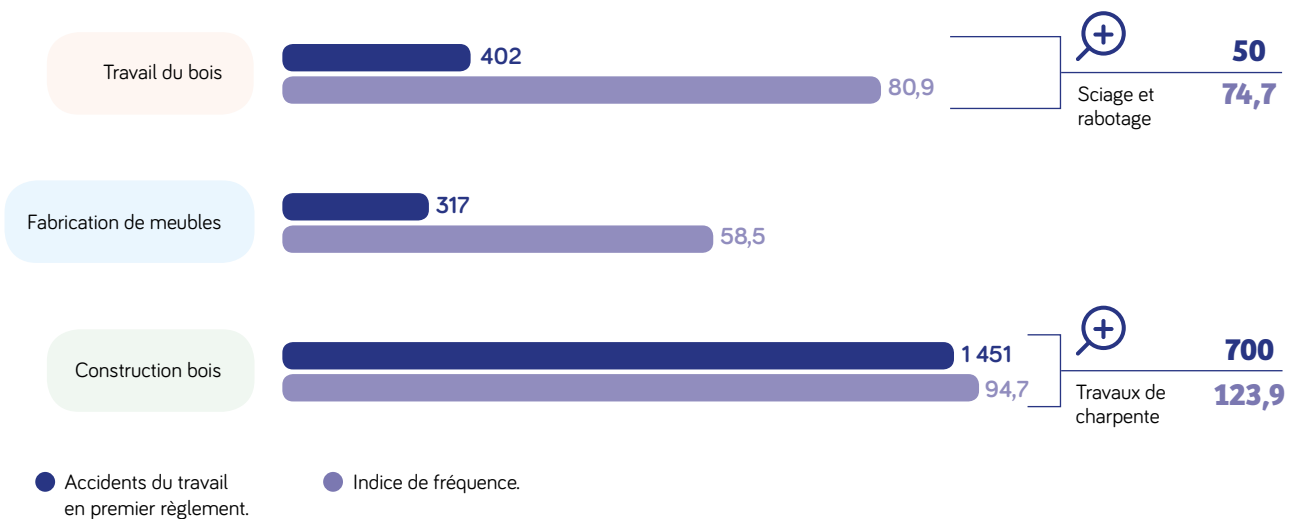
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

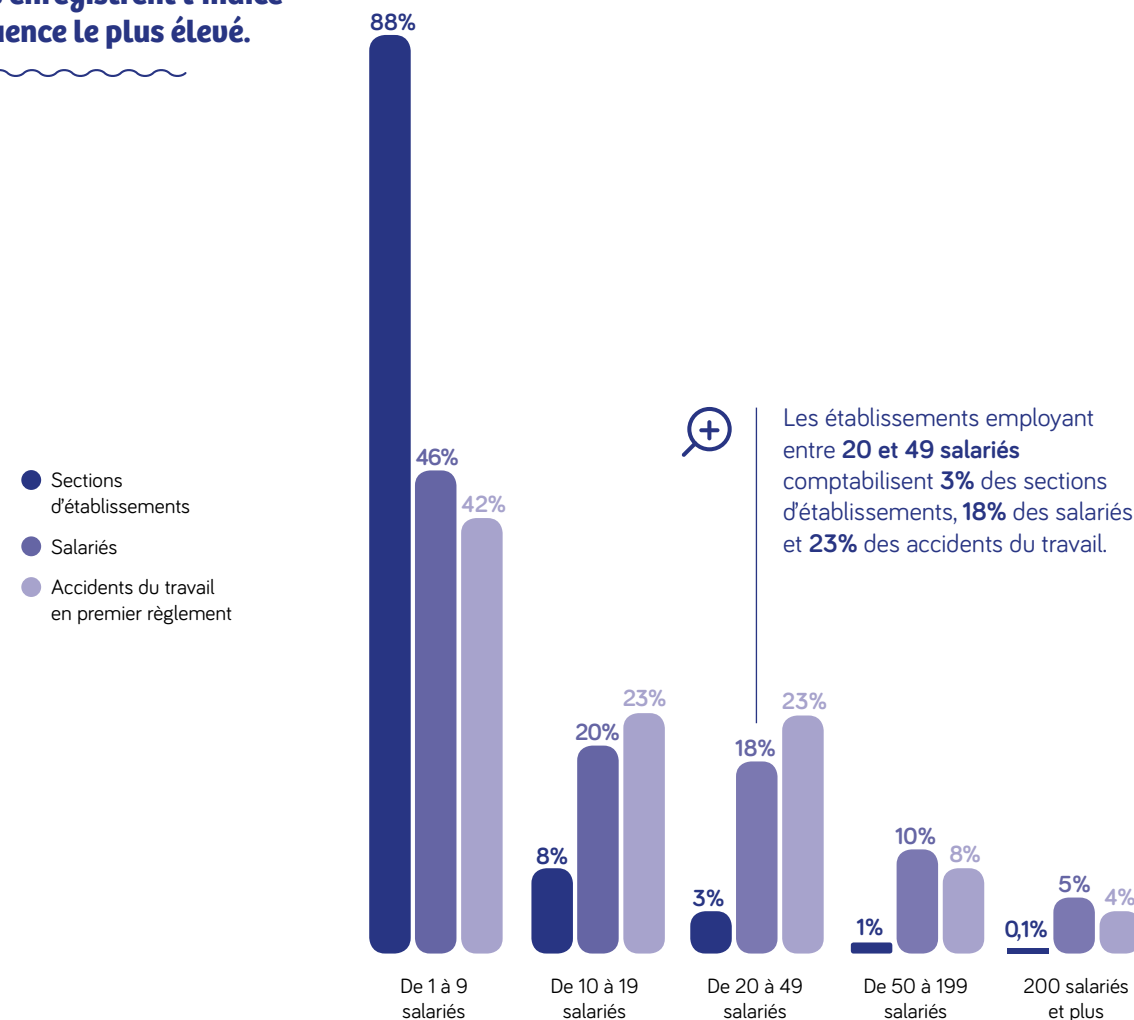
Un indice de fréquence beaucoup plus élevé dans la filière bois que dans les autres activités.



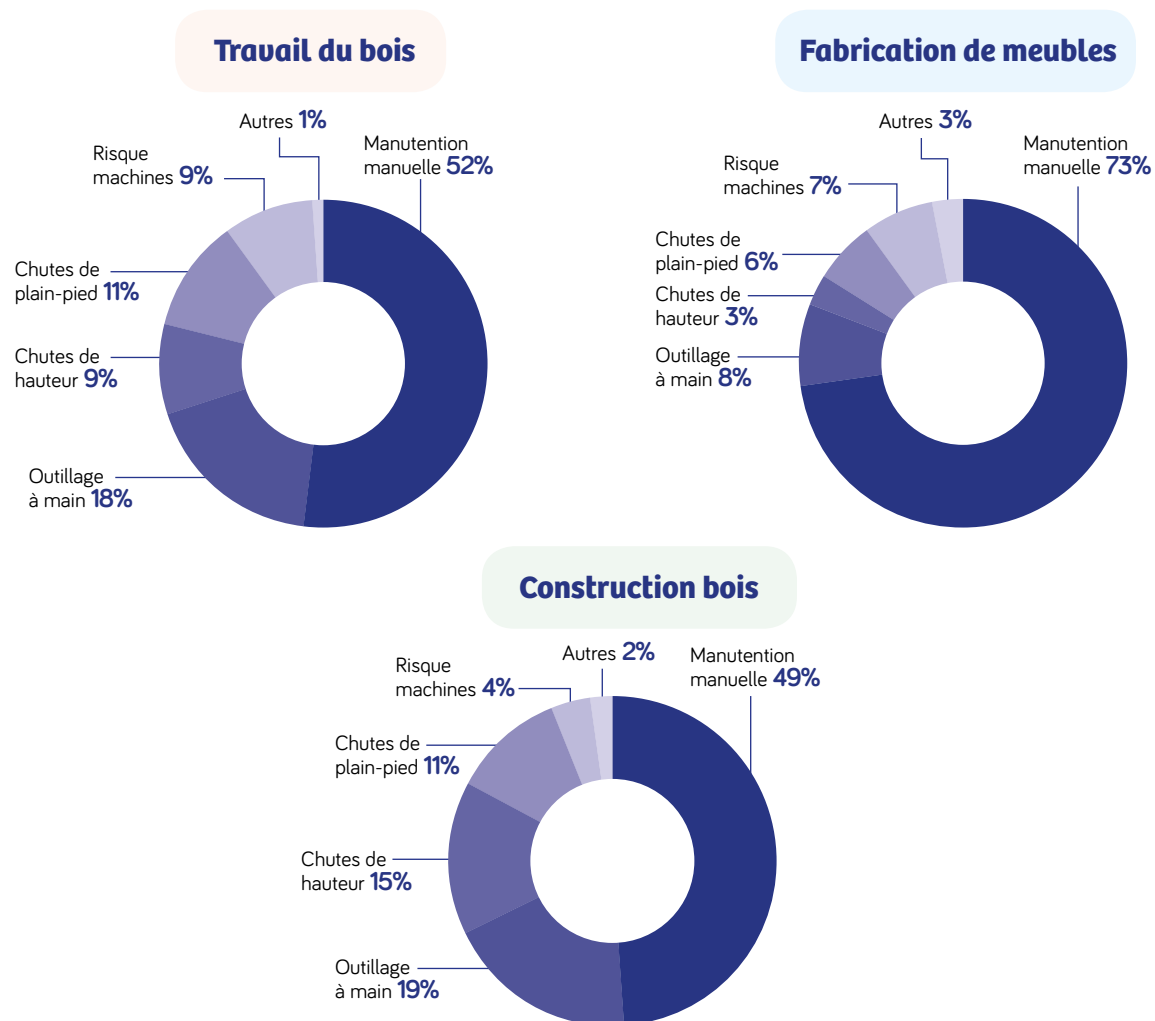
67% des accidents du travail concernent la construction bois



Les établissements employant entre 10 et 49 salariés enregistrent l'indice de fréquence le plus élevé.



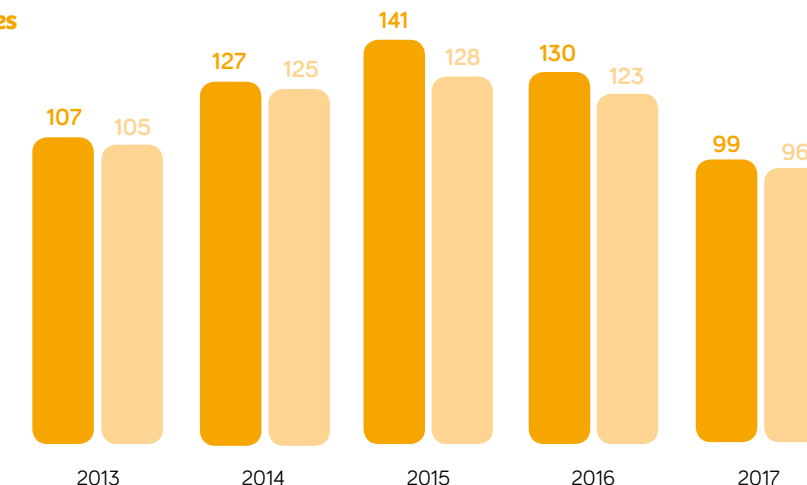
Les manutentions manuelles et les chutes sont les principales causes d'accidents du travail. L'outillage à main est la 3^{ème} cause d'accidents.



Maladies professionnelles

Un nombre de maladies professionnelles (MP) en baisse pour la deuxième année consécutive.

- Maladies professionnelles en premier règlement
- dont maladies professionnelles liées aux lombalgies et autres TMS



99

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

63

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2017.

27 359
jours indemnisés
L'équivalent de 110 emplois à temps plein

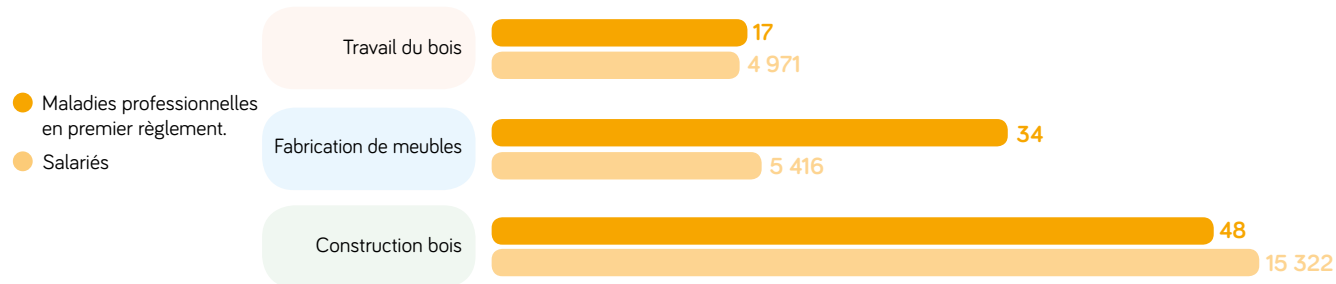


3 087 072 €

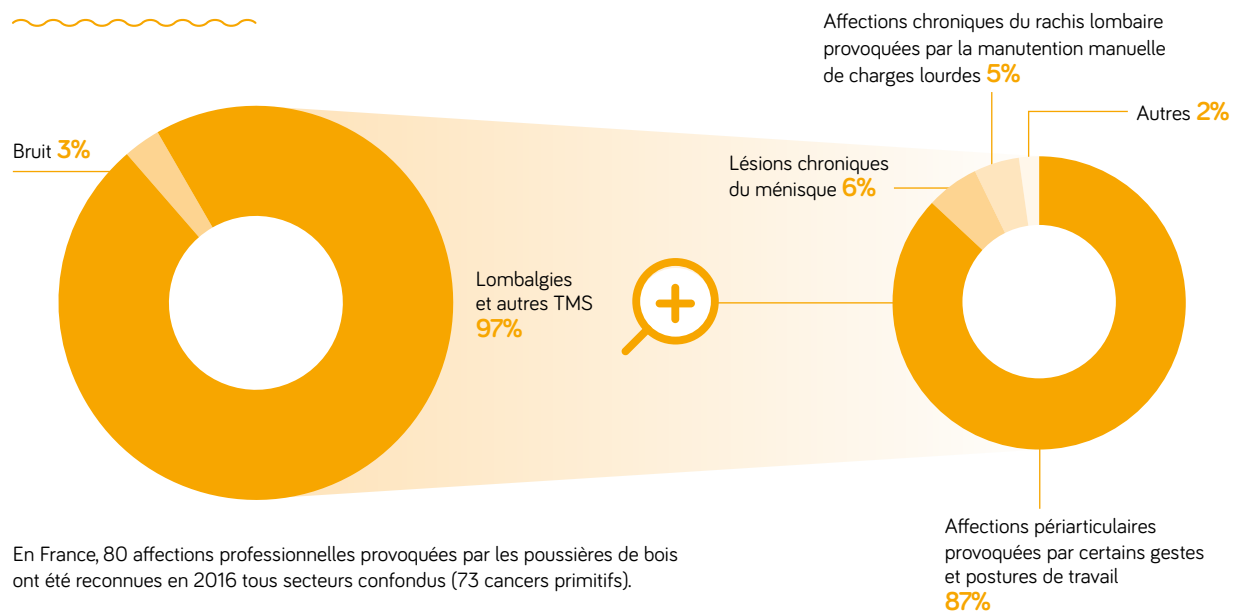
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

La fabrication de meuble plus touchée par les maladies professionnelles.



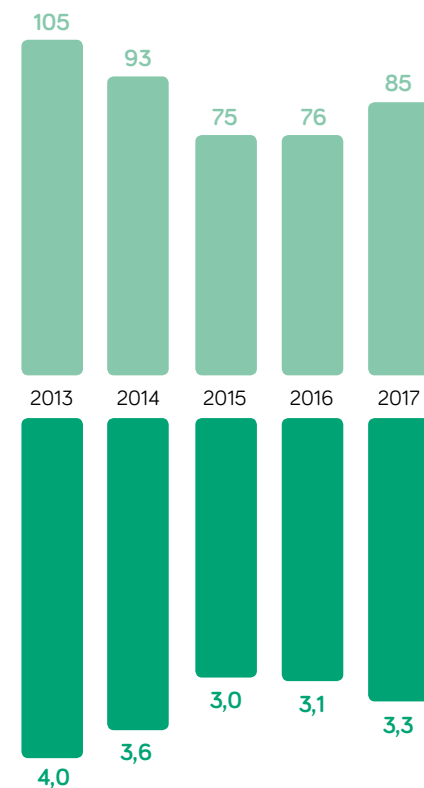
97% des maladies professionnelles sont liées aux lombalgies et autres troubles musculo-squelettiques (TMS).



En France, 80 affections professionnelles provoquées par les poussières de bois ont été reconnues en 2016 tous secteurs confondus (73 cancers primitifs).

Accidents de trajet (Domicile-Travail)

Le nombre d'accidents et l'indice de fréquence en hausse pour la deuxième année consécutive.



● Accidents de trajet en premier règlement
● Indice de fréquence

5 924

Journées indemnisées

L'équivalent de 25 emplois à temps plein.

0,5

Indice de gravité

Total des taux d'incapacité permanente par million d'heures de travail.

1 salarié sur 300
victime d'accident de trajet en 2017

85

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

3

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2017.

IF

3,3

Indice de fréquence



432 008 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

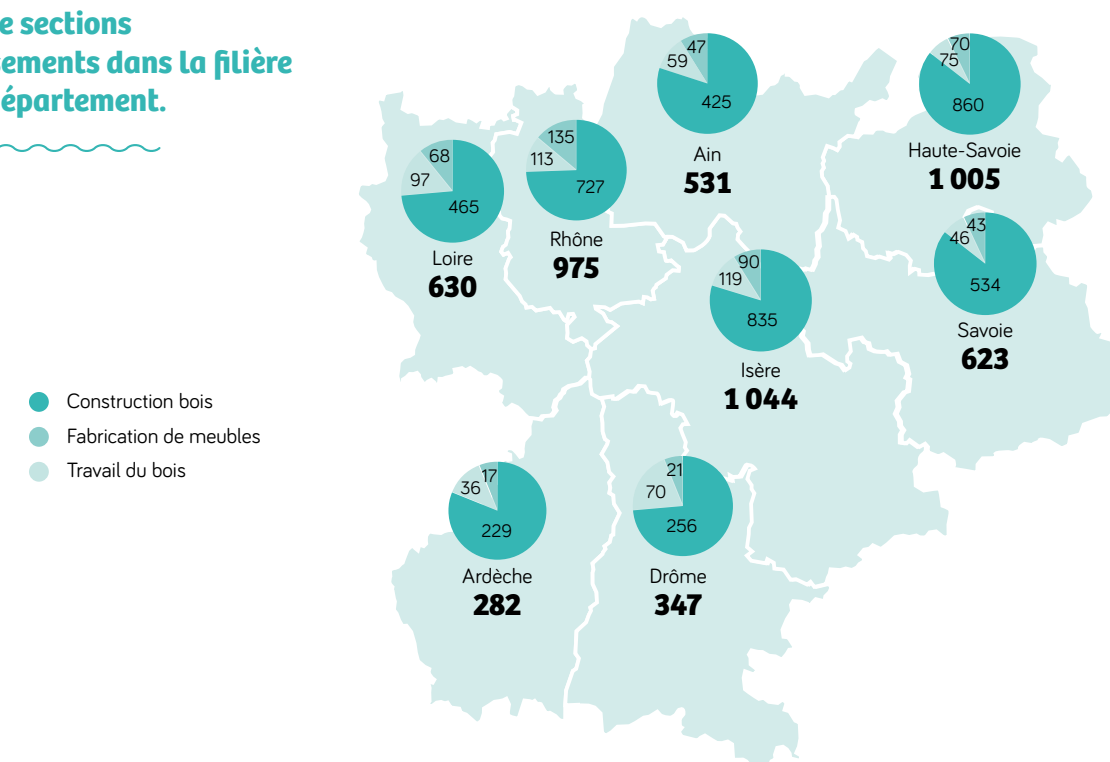
liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

Autres données

Les activités de la Nomenclature d'Activités Française concernées par la filière bois.

Filière bois	Code NAF	Libellé	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés
Travail du bois	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	615	4 971
	1610B	Imprégnation du bois		
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois		
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés		
	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries		
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois		
	1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie		
Fabrication de meubles	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	491	5 416
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine		
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur		
	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement		
Construction bois	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	4 331	15 322
	4391A	Travaux de charpente		

Nombre de sections d'établissements dans la filière bois par département.



Carte réalisée avec Cartes & Données par la direction du pilotage et de la Maîtrise des Risques / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques par les changements de règles qu'elle a induits. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.





Carsat Rhône-Alpes
Direction de la Prévention des Risques Professionnels
26, rue d'Aubigny
69436 LYON CEDEX 03



preventionrp@carsat-ra.fr
04 72 91 96 96



www.carsat-ra.fr
 ***@Carsat_RA***
 ***Carsat Rhône Alpes***